

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac, tenue à la salle des séances situé au 1216 rue Principale, ce premier jour de décembre 2021 (01/12/2021) à compter de 19 heures et à laquelle sont présents les membres suivants :

Rita Dufresne	Marlène Doucet	Lucie Geoffrion
Éric Beauchamp	Émilie Doucet	Bernard Dumais
Gaétan Beauchesne		

Tous formants quorum sous la présidence de Rita Dufresne, mairesse. Sylvie Genois, greffière- trésorière, est aussi présente.

Résolution 2021-12-169 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Beauchesne appuyé par Lucie Geoffrion et résolu d'adopter l'ordre du jour ci-dessous présenté.

1. Ouverture.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021.
4. Nomination d'un maire suppléant.
5. Calendrier des séances du conseil année 2022.
6. Présentation des comptes.
7. Réseau Biblio – Nomination représentants officiels 2021-2022.
8. Adoption des prévisions budgétaires – Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice.
9. Nommer nouveaux membres comité du CCU.
10. Dépôt du rapport de la Commission municipale.
11. Demande au MTQ de baisser la vitesse à 80 km à partir du kilomètre 19 jusqu'au kilomètre 30.
12. Vente de la glissade jaune.
13. Congé des Fêtes.
14. Varia –
15. Période de questions.
16. Levée de l'assemblée.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-170 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021

Il est proposé par Émilie Doucet appuyé par Gaétan Beauchesne et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2021 tel que rédigé.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-171 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par Lucie Geoffrion appuyé par Bernard Dumais et résolu de nommer Gaétan Beauchesne maire suppléant pour une période de une année et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-172 Calendrier des séances du conseil
année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Éric Beauchamp
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le **mercredi** et débuteront à **19h** :

12 janvier (2e mercredi)	06 juillet
02 février	03 août
02 mars	07 septembre
06 avril	05 octobre
04 mai	02 novembre
1 er juin	07 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-173 Présentations des comptes

ATTENDU que pour l'approbation des comptes à payer du mois de novembre 2021 chacun des membres du conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Roch-de-Mékinac a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période.

Il est proposé par Marlène Doucet
appuyé par Émilie Doucet
et résolu que des comptes au montant 73 083.79 \$ soient acceptés et payés.

-Adoptée à l'unanimité-

Je soussignée, Sylvie Genois, secrétaire-trésorière de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires de l'ordre de 73 083.79 \$ sont disponible en date du 01 décembre 2021.

Sylvie Genois
Secrétaire-trésorière

Résolution 2021-12-174 Réseau Biblio – Nomination
représentants officiels 2021-2022

Il est proposé par Lucie Geoffrion
appuyé par Marlène Doucet
et résolu ce qui suit :

- De nommer Mme Nathalie Fyfes comme coordonnatrice de la bibliothèque au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.;
- De nommer Émilie Doucet, répondante du conseil au sein du réseau Biblio du Centre du Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-175 Adoption des prévisions budgétaires –
Régie Intermunicipale des Incendies de la Vallée-du-Saint-Maurice

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Émilie Doucet
et résolu d'accepter le budget des prévisions budgétaires 2022 de la
Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice : 255 795.55 \$ pour
les opérations – 7 000 \$ pour la protection civile et 15 370 \$ pour les
premiers répondants.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-176 Comité du CCU Nomination des
nouveaux membres du conseil

Il est proposé par Éric Beauchamp
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- De nommer Madame Carmen Corriveau, Madame Manon Léveillé et Madame Catherine Dubreuil membres du comité du CCU.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-177 Dépôt du rapport d'audits de conformité
– Adoption du budget et adoption du PTI de la Commission
municipale

CONSIDÉRANT QUE l'article 86.7 et l'article 86.8 de la loi sur la
Commission municipale prévoit que nous devons se conformer aux
articles de loi suivant sur les rapports d'audit portant sur l'adoption du
budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations;
CONSIDÉRANT QUE nous devons déposer une copie certifiée
conforme de la résolution du conseil municipale pour officialiser le
dépôt;

CONSIDÉRANT QUE nous devons également transmettre à la
ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et publiés sur le
Web de la Commission;

CONSIDÉRANT QUE la loi prévoit que nous puissions transmettre
selon notre convenance ce document ou une copie de la résolution du
conseil soit par courriel ou par courrier postal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Éric Beauchamp
et résolu ce qui suit :

- D'accepter le dépôt du rapport d'audits et de conformité concernant les budgets et l'adoption du PTI de la commission municipale.

- Adoptée à l'unanimité -

Résolution 2021-12-178 Demande au MTQ de baisser la vitesse
à 80 km à partir du kilomètre 19 au kilomètre 30

CONSIDÉRANT QUE nous avons beaucoup de plaintes de la part
nos résidents qui vivent en bordure de la route 155 sur la vitesse des
utilisateurs de la route qui ne semble pas respectée;

CONSIDÉRANT QUE la route 155 est une route sinueuse et très
achalandée et ce. 24 heures sur 24;

CONSIDÉRANT QU'un haut volume d'accident sur la route, et le taux
de mortalité est très élevé;

CONSIDÉRANT QUE la route 155 est une route tant touristique que de travailleur forestier ou autre;

CONSIDÉRANT QUE nous voulons attirer les nouveaux résidents à venir s'installer dans notre municipalité et que le conseil municipal de Saint-Roch-de-Mékinac a à cœur la sécurité de ses citoyens ainsi que des utilisateurs de cette route.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Bernard Dumais
et résolu ce qui suit :

- Demander au MTQ de réduire la vitesse à 80 km/h à partir du km 19 jusqu'au km 30.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-179 Vente de la glissade jaune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se départir de la vieille glissade qui n'est plus à la norme;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont démontré leur intérêt vis-à-vis de cet article;

CONSIDÉRANT QUE la somme reçue de cette vente ira au comité des loisirs de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Bernard Dumais
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu ce qui suit :

- De mettre en vente la glissade jaune au coût de soixante-quinze (75) dollars et de procéder par un tirage au sort parmi les citoyens qui ont démontré leur intérêt. Et ce sans aucune garantie et responsabilité de la part de la municipalité.

-Adoptée à l'unanimité-

Résolution 2021-12-180 Congé des Fêtes

Il est proposé par Gaétan Beauchesne
appuyé par Lucie Geoffrion
et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal du 23 décembre 2021 au 03 janvier 2022 inclusivement.

-Adoptée à l'unanimité-

La levée de l'assemblée est proposée par Gaétan Beauchesne, appuyé par Bernard Dumais. Il est 19 heures 23.

Rita Dufresne, mairesse

Sylvie Genois, secrétaire-trésorière

« Je, Guy Dessureault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».